

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 27 juin 2018, à 19 h 30.

Sont présents : Jennifer Maccarone, présidente; Guy Gagnon, Paolo Galati, Vicky Kaliotzakis, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi et Melissa Wall, commissaires; Sergio Di Marco, Stéphane Henley et Bob Pellerin, commissaires-parents; et Frédéric Greschner, directeur général par intérim.

Est absent : Dean Dugas, vice-président et commissaire.

Sont également présents : Stephanie Krenn, directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Richard Greschner, directeur du Service des ressources humaines; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; Roma Medwid, consultante à la Direction générale; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

La présidente ouvre la séance.

HEURE : 19 h 30

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant la terre sur laquelle nous nous assemblons, qui est un territoire traditionnel de la nation kaniien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

0.0 Reconnaissance

La présidente souhaite la bienvenue à tous et à toutes en ajoutant que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est toujours fière des réalisations de ses écoles et de ses centres. Ce soir, la commission scolaire est heureuse de souligner le travail des personnes suivantes, dont les réalisations ont été soulignées au *Gala des Mérites en francisation des personnes immigrantes 2018* :

- L'agente de développement de Qualification, qui a été en nomination pour un prix; et
- L'équipe de francisation du CDC Vimont et son programme innovateur en francisation, comme finaliste dans la catégorie *Partenaire institutionnel ou communautaire en francisation*.

La présidente et le directeur général par intérim présentent des certificats de reconnaissance à l'agente de développement et aux membres de l'équipe de francisation du CDC Vimont.

Le directeur général par intérim présente les nouveaux membres des directions d'école et leur souhaite la bienvenue :

- Nick Stamiris, directeur, école primaire Laurentian
- Jean-François Beaugard, directeur, école primaire d'Arundel
- Michelle Cortese, directrice adjointe, école primaire Souvenir
- Sarah Lefebvre-Gauthier, directrice adjointe, école primaire McCaig
- Brent Nadeau, directeur adjoint, Académie Hillcrest

La présidente ouvre la séance.

HEURE : 19 h 41

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour
CC-180627-CA-0142

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2018/06/27-CA-001 soit adopté tel qu'il a été modifié.

Adopté à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal

La présidente précise que le sujet de la séance extraordinaire du 15 mai 2018 était l'adoption d'une résolution demandant au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) de retirer une disposition du projet de règles budgétaires 2018-2019 visant la récupération, par le MEES, des surplus liés à la gestion du transport scolaire.

Approbation du
procès-verbal
16 mai 2018

CC-180627-CA-0143

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kalitziakis que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 16 mai 2018, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Sergio Di Marco, Guy Gagnon, Stéphane Henley, Vicky Kalitziakis, Jennifer Maccarone, Anne McMullon, Ailsa Pehi, Bob Pellerin, Melissa Wall
ABSTENTIONS :	Paolo Galati, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi

Approbation du
procès-verbal
23 mai 2018

CC-180627-CA-0144

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 23 mai 2018, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Sergio Di Marco, Paolo Galati, Stéphane Henley, Vicky Kalitziakis, Jennifer Maccarone, Anne McMullon, Ailsa Pehi, Bob Pellerin
ABSTENTIONS :	Guy Gagnon, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Melissa Wall

Approbation du
procès-verbal
31 mai 2018

CC-180627-CA-0145

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 31 mai 2018, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Sergio Di Marco, Paolo Galati, Stéphane Henley, Vicky Kalitziakis, Peter MacLaurin, Jennifer Maccarone, Anne McMullon, Bob Pellerin, Melissa Wall
ABSTENTIONS :	Guy Gagnon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi

Approbation du
procès-verbal
22 juin 2018

CC-180627-CA-0146

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 22 juin 2018, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Sergio Di Marco, Guy Gagnon, Paolo Galati, Stéphane Henley, Vicky Kalitziakis, Peter MacLaurin, Jennifer Maccarone, Ailsa Pehi, Bob Pellerin
ABSTENTIONS :	Anne McMullon, Emilio Migliozi, Melissa Wall

3.0 Période de questions

Aucune question n'est posée.

4.0 Rapports de la présidente et du directeur général

4.1 Rapport de la présidente

La présidente présente son rapport mensuel en commentant les points suivants :

- La Fondation Sir-Wilfrid-Laurier et son engagement envers la commission scolaire qui se traduit par sa reconnaissance des réalisations des élèves et ses activités de financement visant à soutenir les écoles et les centres. La Fondation remet 100 % des fonds amassés aux écoles à des fins pédagogiques.
- Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le président de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) ont pris part au congrès printanier de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ). Ce congrès est un événement unique, car il permet aux administrateurs et aux représentants élus de faire du réseautage.
- L'inauguration du Centre de formation Construc-Plus Vocational Centre. Ce centre de formation bilingue est le premier en son genre au Québec. Une variété de programmes y sont offerts en français et en anglais, permettant ainsi aux élèves d'apprendre dans les deux langues.
- Programme *Advanced Student Leadership* (ASL) – Les participants font du bénévolat partout dans la région de Laval. On recherche à l'heure actuelle des façons de mettre en place un programme similaire au niveau primaire menant ensuite au programme du niveau secondaire.
- Comité sénatorial permanent des langues officielles – Ce comité entreprend actuellement la révision de la Loi sur les langues officielles. Lors de sa présentation récente devant le comité, l'ACSAQ a recommandé des mécanismes rigoureux pour assurer la transparence ainsi qu'une révision du Programme de recensement pour le rendre plus inclusif.
- Consultation sur l'école à projet particulier et le plan d'engagement vers la réussite : nous remercions toutes les personnes qui nous ont donné leurs opinions et leurs commentaires sur ces deux sujets.
- Frais scolaires – Le ministre a émis une directive ministérielle concernant la gratuité scolaire. Cette directive aura des conséquences directes sur les écoles quant aux frais pouvant et ne pouvant pas être imposés aux parents. L'année scolaire 2018-2019 sera une année de transition.
- *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire* : (projet de loi 144) – Cette loi entraînera des changements quant à la façon dont les familles sont soutenues par les commissions scolaires. Les élèves du secondaire qui sont scolarisés à la maison pourront dorénavant utiliser la bibliothèque de l'école, les laboratoires, etc. Les communautés religieuses continueront à avoir accès aux commissions scolaires anglophones.

4.2 Rapport du directeur général par intérim

Le directeur général par intérim présente son rapport mensuel en soulignant les points suivants :

- Comité de répartition des ressources – L'année scolaire 2017-2018 représentait la première année d'activité du comité. Six rencontres ont eu lieu pendant l'année au cours desquelles les membres ont établi les règles internes du comité, étudié les nouvelles mesures et les changements aux mesures actuelles, et fait des recommandations au conseil sur le budget de l'année scolaire 2018-2019.

- La commission scolaire partage cinq programmes avec la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles dans le nouveau Centre de formation Construc-Plus Vocational Centre. Depuis son ouverture, on a constaté une augmentation du nombre de femmes s'inscrivant aux programmes. Stephanie Smith, une élève inscrite au programme *Carpentry*, a gagné le concours visant à donner un nom un centre.
- QualificAction – Emploi-Québec Laurentides a fait l'achat d'un nombre supplémentaire de cours d'anglais pour 2018-2019.
- Éducation des adultes – Dix-sept élèves du CDC Vimont ont été admis au cégep pour l'année scolaire 2018-2019.

5.0 Affaires découlant du procès-verbal

5.1 Plan d'engagement vers la réussite

La présidente fait savoir que, lors de leur séance extraordinaire hier soir, les membres du comité administratif ont pris connaissance des commentaires reçus sur le plan. Des rencontres auront lieu avec les groupes ayant fait des commentaires afin de leur donner les raisons pour lesquelles certaines recommandations ont été retenues alors que d'autres ont été rejetées.

Plan d'engagement
vers la réussite

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a préparé un nouveau plan visant à améliorer la réussite scolaire à l'échelle de la province d'ici 2030;

CC-180627-CA-0147

ATTENDU QUE le plan du MEES comporte des objectifs et des orientations que doivent adopter toutes les commissions scolaires;

ATTENDU QUE le MEES demande à chaque commission scolaire d'établir « un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère »;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a présenté le plan d'engagement proposé pour la période 2018-2022 lors d'assemblées publiques et qu'elle a adopté la résolution n° CC-180516-CA-0112, autorisant la tenue d'une consultation sur le plan d'engagement;

ATTENDU QUE toutes les parties prenantes, y compris les conseils d'établissement, le comité de parents, le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, les professionnels, la CSN-S18 et le SEPB-Québec (section locale 577) affilié à la FTQ ont été consultés sur ce plan d'engagement et que les commentaires reçus ont été pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio Di Marco que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le plan d'engagement vers la réussite 2018-2022, tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2018/06/27-CA-002.

Adopté à l'unanimité

La présidente remercie le directeur des Services pédagogiques, la consultante à la Direction générale, le directeur général par intérim et les autres membres de l'équipe pour toutes les heures de travail consacrées à la préparation du plan d'engagement vers la réussite.

5.2 École à projet particulier

La présidente informe les membres que de nombreux parents ont exprimé le souhait d'avoir une école à projet particulier au cours des années. On espère que l'ouverture d'une école à projet particulier répondra aux besoins des parents et des élèves et entraînera, par conséquent, une diminution du nombre d'ententes extraterritoriales.

École à projet particulier
CC-180627-CA-0148

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a informé le comité de parents et les conseils d'établissement que son effectif scolaire est en baisse constante et qu'elle est à la recherche de moyens pour maintenir et augmenter l'effectif dans ses écoles;

ATTENDU QUE, depuis plusieurs années, des familles ont choisi de quitter la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour aller vers d'autres programmes éducatifs;

ATTENDU QUE les parents d'élèves de la commission scolaire estiment que celle-ci s'est toujours montrée ouverte aux idées et aux opinions des parents, tout particulièrement lorsqu'il s'agit des priorités en éducation;

ATTENDU QUE la commission scolaire souhaite satisfaire à la demande des parents pour l'établissement d'une école à projet éducatif particulier offrant des programmes enrichis;

ATTENDU QUE l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique stipule que :

Exceptionnellement, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, la commission scolaire peut, avec l'approbation du ministre, aux conditions et pour la période qu'il détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier autre qu'un projet de nature religieuse.

La commission scolaire peut déterminer les critères d'inscription des élèves dans cette école.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est persuadée que l'école à projet particulier saura répondre à ces besoins et aura des effets bénéfiques sur la persévérance scolaire et le taux de réussite;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite ouvrir une école à projet particulier en vertu de l'article 240 qui privilégie une approche pédagogique particulière ou qui est axé sur un programme précis et sur une organisation différente du programme d'études;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a mené, du 18 mai au 18 juin 2018, une consultation auprès du comité de parents et des conseils d'établissement sur l'établissement d'une école à projet particulier;

ATTENDU QUE les commentaires reçus du comité de parents et des conseils d'établissement ont été pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Bob Pellerin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confie au directeur général par intérim le mandat de présenter une demande auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'établissement d'une école à projet particulier qui respecte les dispositions de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

QU'il soit également confié au directeur général par intérim le mandat d'obtenir l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la mise en œuvre du projet éducatif choisi pour cette école, soit le programme STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques);

ET QUE le lieu de cette école à projet particulier soit déterminé par le conseil des commissaires lorsque le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur aura donné son autorisation.

Adopté à l'unanimité

La présidente ajoute que la commission scolaire s'attend à des commentaires positifs de la part du MEES sur ce projet et qu'il sera nécessaire de rencontrer les communautés de Laval.

5.3 *Arrangements locaux avec le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier – version définitive*

Le directeur du Service des ressources humaines présente la version définitive des arrangements locaux avec le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier en ajoutant que la rédaction du texte final et la révision de celui-ci ont été un long processus. Il remercie toutes les personnes qui y ont participé et fait le nécessaire pour que l'échéance de juin soit respectée.

Au nom du conseil des commissaires, la présidente remercie le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier et le directeur du Service des ressources humaines de l'avoir tenu constamment au courant de l'état d'avancement des négociations.

Arrangements locaux avec le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier – version définitive

CC-180627-HR-0149

ATTENDU QUE les arrangements locaux entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier doivent faire l'objet de négociations en raison de la convention collective conclue récemment avec l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec;

ATTENDU QUE les négociations portant sur les arrangements locaux ont abouti à une entente de principe et que la version définitive des arrangements a été rédigée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que, sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'entente de principe sur les points négociés localement et les arrangements locaux entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, tel qu'ils apparaissent au document n° SWLSB-2018/06/27-HR-001.

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général par intérim ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

5.4 *Politique sur le respect de la diversité*

La présidente fait savoir qu'elle est heureuse de la mesure positive prise par la commission scolaire pour s'assurer de la reconnaissance et du respect de la diversité au sein de la communauté. Elle remercie tout particulièrement la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim et le comité sur la diversité pour tout le travail accompli lors de l'élaboration de cette politique.

Politique sur le respect de la diversité

CC-180627-CA-0150

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180425-CA-0101, autorisant la tenue d'une consultation sur la politique n° 2018-CA-24 : Respect de la diversité;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement, le comité de parents, le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, les professionnels, le CSN-S18 et le SEPB-Québec (section locale 577) affilié à la FTQ ont été consultés relativement à ladite politique et que leurs commentaires ont été pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la politique n° 2018-CA-24 : Respect de la diversité.

Adopté à l'unanimité

5.5 *Politique sur le service de garde en milieu scolaire*

La présidente informe les membres que les commentaires reçus ont été discutés en profondeur à la réunion du comité administratif.

Politique sur le service de garde en milieu scolaire

CC-180627-CA-0151

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180425-CA-0102, autorisant la tenue d'une consultation sur la politique n° 1999-ED-01 : Services de garde en milieu scolaire;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier et le SEPB-Québec (section locale 577) affilié à la FTQ ont été consultés relativement à la politique et que leurs commentaires ont été pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications à la politique 1999-ED-01 : Services de garde en milieu scolaire.

Adopté à l'unanimité

5.6 Politique sur l'approvisionnement en biens et en services

Politique sur l'approvisionnement en biens et en services

CC-180627-CA-0152

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180425-CA-0100, autorisant la tenue d'une consultation sur la politique n° 1999-MR-01 : Approvisionnement en biens et en services;

ATTENDU QUE l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, et l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier ont été consultées relativement à ladite politique et que leurs commentaires ont été pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications à la politique 1999-ED-01 : Approvisionnement en biens et en services.

Adopté à l'unanimité

5.7 Règlement – Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires 2018-2019

Règlement – Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires 2018-2019

CC-180627-CA-0153

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180523-CA-0126 autorisant la tenue d'une consultation sur le règlement n° BL2000-CA-05 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE la procédure de consultation concernant les règlements, en vertu de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre 1-13.3), a été suivie et qu'un avis public a été publié dans le numéro du 12 juillet 2017 du *Courrier Laval*;

ATTENDU QU'aucun commentaire n'a été reçu;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le règlement n° BL2000-CA-05 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ET QUE ce règlement entre en vigueur à la date de publication de l'avis public à cet effet, conformément à l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre 1-13.3).

Adopté à l'unanimité

5.8 Règlement – Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif 2018-2019

Règlement – Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif 2018-2019

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180523-CA-0127 autorisant la tenue d'une consultation sur le règlement n° BL2008-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

CC-180627-CA-0154

ATTENDU QUE la procédure de consultation concernant les règlements, en vertu de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre 1-13.3), a été suivie et qu'un avis public a été publié dans le numéro du 12 juillet 2017 du *Courrier Laval*;

ATTENDU QU'aucun commentaire n'a été reçu;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le règlement n° BL2008-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ET QUE ce règlement entre en vigueur à la date de publication de l'avis public à cet effet, conformément à l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre 1-13.3).

Adopté à l'unanimité

6.0 Décisions du conseil

6.1 Ressources financières

6.1.1 Recommandations du comité de répartition des ressources

La présidente remercie les membres du comité de répartition des ressources pour le temps et les efforts qu'ils ont consacrés à la préparation de ces recommandations.

Le directeur général par intérim donne les points importants de ces recommandations :

- Le statu quo est maintenu sur la majorité des mesures du MEES. Celles-ci sont basées sur l'effectif scolaire.
- Le comité de gestion sera informé à l'automne du mode de répartition de l'allocation prévue dans le cadre de la mesure portant sur l'aide individualisée. La clientèle visée comprend maintenant les élèves du secondaire.
- Les écoles et les centres recevront un sommaire des allocations, des subventions et des mesures afin qu'ils puissent tenir des consultations avec leur conseil d'établissement respectif sur le mode de répartition de fonds.
- Le matériel pour les écoles ayant une maternelle 4 ans sera distribué lorsque la commission scolaire connaîtra le nombre requis de classes de maternelle 4 ans.

Recommandations du comité de répartition des ressources

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170628-CA-0109 pour la mise sur pied d'un comité de répartition des ressources responsable de superviser le processus annuel de planification budgétaire, conformément à l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique;

CC-180627-FR-0155

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources a tenu six séances pendant l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources a rempli ses obligations en application de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources doit faire ses recommandations chaque année au conseil des commissaires sur la répartition des mesures du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui sont décentralisées aux écoles et aux centres;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accepte les recommandations du comité de répartition des ressources pour l'année scolaire 2018-2019.

Adopté à l'unanimité

6.1.2 Budget initial 2018-2019

Le directeur du Service des ressources financières fait savoir que les éléments importants du budget initial 2018-2019 ont été présentés hier soir à la séance extraordinaire du comité administratif et poursuit en commentant les points suivants :

- Le sommaire du budget indique un budget équilibré de 169 885 464 \$.
- L'adoption du projet de loi 166 entraînera l'adoption d'un taux uniformisé, ce qui représente une mesure très positive.
- Les défis que représentent les inscriptions à la baisse.
- La plupart des coûts sont fixes.
- Il y a une plus grande décentralisation des mesures aux écoles. Une liste des priorités est comprise au fichier de la séance.
- L'allocation prévue des postes d'enseignant est de 822 enseignants, comparativement à 828 pendant l'année scolaire 2017-2018.
- Il y aura un léger déficit à la fin de l'année scolaire 2017-2018.
- L'allocation prévue dans le cadre de la mesure touchant les élèves ayant des besoins particuliers est calculée de façon différente des années précédentes.
- Le plan numérique prévoit une augmentation des ressources technopédagogiques dans les écoles.
- Dépenses par secteurs d'activité :
 - Activités éducatives et soutien pédagogique : un financement accru visant à soutenir davantage les élèves;
 - Coûts administratifs.
 - Immeubles et entretien : Il y aura une diminution dans les demandes de location des salles, car le programme *Carpentry* est maintenant offert au Centre de formation Construc-Plus Vocational Centre à Saint-Eustache.
 - Investissements : Il y aura une augmentation du matériel et de l'infrastructure informatique.
- Le budget respectera les objectifs; les élèves ayant des besoins particuliers seront mieux soutenus.
- Prochaines étapes :
 - Terminer les états financiers 2017-2018 pour les vérificateurs.
 - Budget 2018-2019 : étudier les hypothèses, le budget de chaque service et le financement des mesures avec les directions d'école afin de s'assurer du respect des règlements, et réviser le budget.

En réponse à une observation du commissaire Guy Gagnon, la présidente demande à ce que la question portant sur l'approbation des taux de la taxe scolaire pour 2018-2019 soit inscrite à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil des commissaires au début du mois de juillet. Il sera nécessaire de procéder à un vote pour approuver les taux des deux prochaines années, jusqu'à ce que le Comité de gestion de la taxe soit mis sur pied.

Budget initial 2018-2019

CC-180627-FR-0156

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3), la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit adopter et transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU QUE le budget prévoit l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2018-2019;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 9 324 720 970 \$ en date du 1^{er} mai 2018, conformément à la Loi sur l'instruction publique et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 16 561 302 \$ en date du 1^{er} mai 2018 a été déterminé en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 38 504 452 \$, et
- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et plus au montant de 9 286 216 514 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que, sur recommandation du comité de répartition des ressources et du comité de vérification, le conseil des commissaires adopte le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2018-2019, sous réserve de l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, conformément à l'article 279 de la Loi sur l'instruction publique;

ET QU'il soit transmis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Adopté à l'unanimité

6.2 Affaires corporatives et secrétariat général

6.2.1 Rapport du protecteur de l'élève

Rapport du protecteur de l'élève

CC-180627-CA-0157

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté le règlement n° BL2009-CA-19: Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

ATTENDU QUE ce règlement établit la procédure pour l'intervention du protecteur de l'élève une fois que tous les autres recours ont été épuisés;

ATTENDU QUE l'élève « BD » est un élève de 2^e cycle du secondaire;

ATTENDU QUE le parent de l'élève « BD » n'était pas satisfait de la décision rendue par la commission scolaire concernant la demande dont il est question;

ATTENDU QUE le parent de l'élève « BD » a déposé une plainte au protecteur de l'élève et que cette plainte a été reçue par écrit le 20 avril 2018, accompagnée de documents;

ATTENDU QUE le protecteur de l'élève a donné son opinion au conseil des commissaires sur le bien-fondé de la plainte;

ATTENDU QUE le protecteur de l'élève a conclu que le processus suivi pour résoudre la plainte, ainsi que la décision rendue par la commission scolaire, était juste et impartial;

ATTENDU QUE le protecteur de l'élève ne recommande aucun changement à la décision de la commission scolaire relativement à cette plainte;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier reçoive et accepte le rapport du protecteur de l'élève concernant la plainte déposée par le parent de l'élève « AB »;

ET QU'après avoir pris connaissance de l'opinion du protecteur de l'élève, le conseil des commissaires maintienne la décision de la commission scolaire concernant la demande du parent.

Adopté à l'unanimité

6.3 Ressources matérielles

6.3.1 Projets d'investissement 2018-2019:

En réponse aux questions de la présidente, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport souligne l'importance d'entretenir les bâtiments. Les bâtiments nécessitant des réparations urgentes ont été mis en priorité avec l'aide de son équipe. Au fur et à mesure que celles-ci sont faites, les travaux effectués sont inscrits dans le système du MEES. Lorsque les rapports sont produits, les travaux terminés sont indiqués dans l'indice d'état des établissements.

Projets d'
2018-2019

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite répondre à des besoins prioritaires dans ses écoles et ses centres;

CC-180627-MR-0158

ATTENDU QUE les écoles et les centres ont exprimé leurs besoins;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport a étudié les demandes et les a classées en ordre de priorité à l'échelle de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les projets d'investissement prioritaires pour 2018-2019, pour ses écoles et ses centres, au coût total de 11 714 437 \$, conformément au document n° SWLSB-2018/06/27-MR-001.

MAO (matériel, appareillage et outils)	998 222 \$
MESURE 50624	1 655 503 \$
Réfection et transformation des bâtiments	
MESURE 50621	3 642 743 \$
Maintien des bâtiments	
MESURE 50622	752 524 \$
Résorption du déficit de maintien	
MESURE 59625	2 923 502 \$
Maintien des bâtiments – budget additionnel	
MESURE 50626	1 621 663 \$
Résorption du déficit de maintien – budget additionnel	
MESURE 30850	120 280 \$
Accessibilité des bâtiments	
TOTAL	11 714 437 \$

Adopté à l'unanimité

6.3.2 Projet de bâtiments écoresponsables

La présidente exprime le souhait qu'il soit possible d'installer des systèmes de refroidissement dans certains bâtiments pour offrir un environnement plus confortable aux élèves et au personnel.

Projet de bâtiments
écoresponsables

CC-180627-MR-0159

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) autorise les commissions scolaires à réaliser des projets écoénergétiques;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a participé à deux projets écoénergétiques visant à rendre tous ses immeubles écoénergétiques et que ces projets se sont avérés une réussite;

ATTENDU QU'un partenariat a été conclu entre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le MEES pour la création de la mesure 50643 (Bâtiments écoresponsables) permettant un investissement de 100 000 000 \$ qui cible la réduction d'émissions de gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier estime le coût de son projet à 7 000 000 \$;

ATTENDU QU'il est prévu que ce projet entraînera des économies en matière de coûts énergétiques qui, combinées aux subventions, permettront à la commission scolaire de rembourser les coûts initiaux;

ATTENDU QU'un appel d'offres public est nécessaire pour entamer le processus à plusieurs étapes dont la première consiste à choisir trois entreprises spécialisées en économie d'énergie pour mener une étude de faisabilité pour la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve en principe le projet de bâtiments écoresponsables 2018-2019;

QU'un appel d'offres public soit autorisé afin d'entamer le processus à plusieurs étapes et de procéder à la sélection de trois entreprises spécialisées en économie d'énergie pour mener une étude de faisabilité;

QUE la présidente ainsi que le directeur général par intérim ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

6.4 Technologies de l'information

6.4.1 Outils technopédagogiques 2018-2019:

Outils
technopédagogiques
2018-2019

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a officiellement lancé le Plan d'action numérique pour le Québec;

ATTENDU QUE la mesure 50767 (Mesure spéciale pour l'acquisition d'ensembles numériques) est une composante fondamentale de ce nouveau plan qui permettra à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier de doter ses écoles d'outils technopédagogiques;

ATTENDU QUE l'allocation octroyée à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en vertu de la mesure 50767 pour l'année scolaire 2018-2019 s'élève à 585 000 \$;

ATTENDU QUE le MEES a confié à Collecto (anciennement le CCSR – Centre collégial des services regroupés) la tâche d'accompagner les commissions scolaires dans l'acquisition d'équipements numériques et que Collecto a demandé aux commissions scolaires de remplir le mandat d'achats lui permettant d'entamer le processus d'appel d'offres;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a donné suite à la demande de Collecto en lui faisant parvenir son mandat d'achats pour 39 de ses bâtiments le 30 mai 2018;

ATTENDU QUE, le 15 juin 2018, le MEES a également mandaté Collecto pour entamer la procédure d'appel d'offres public n° SAR220-2018 - Acquisition d'équipements pédagogique numériques et informatiques;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue de participer à l'appel d'offres n° SAR220-2018 visant à faire l'acquisition d'outils technopédagogiques, conformément à la mesure 50767;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confie à Collecto le mandat d'agir en son nom concernant l'appel d'offres n° SAR220-2018 et s'assure que la participation de la commission scolaire n'excède pas 585 000 \$;

ET QUE le directeur général par intérim soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Le commissaire Guy Gagnon propose une modification à la résolution afin qu'il soit précisé que le comité pédagogique a assisté à une présentation et à une démonstration de ces outils technopédagogiques. Le commissaire-parent Stéphane Henley accepte la modification.

Outils
technopédagogiques
2018-2019

CC-180627-IT-0160

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a officiellement lancé le Plan d'action numérique pour le Québec;

ATTENDU QUE la mesure 50767 (Mesure spéciale pour l'acquisition d'ensembles numériques) est une composante fondamentale de ce nouveau plan qui permettra à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier de doter ses écoles d'outils technopédagogiques;

ATTENDU QUE l'allocation octroyée à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en vertu de la mesure 50767 pour l'année scolaire 2018-2019 s'élève à 585 000 \$;

ATTENDU QUE le MEES a confié à Collecto (anciennement le CCSR – Centre collégial des services regroupés) la tâche d'accompagner les commissions scolaires dans l'acquisition d'équipements numériques et que Collecto a demandé aux commissions scolaires de remplir le mandat d'achats lui permettant d'entamer le processus d'appel d'offres;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a donné suite à la demande de Collecto en lui faisant parvenir son mandat d'achats pour 39 de ses bâtiments le 30 mai 2018;

ATTENDU QUE, le 15 juin 2018, le MEES a également mandaté Collecto pour entamer la procédure d'appel d'offres public n° SAR220-2018 - Acquisition d'équipements pédagogique numériques et informatiques;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue de participer à l'appel d'offres n° SAR220-2018 visant à faire l'acquisition d'outils technopédagogiques, conformément à la mesure 50767;

ATTENDU QUE le comité pédagogique a assisté à une présentation et à une démonstration concernant ces outils technopédagogiques;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confie à Collecto le mandat d'agir en son nom concernant l'appel d'offres n° SAR220-2018 et s'assure que la participation de la commission scolaire n'excède pas 585 000 \$;

ET QUE le directeur général par intérim soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

7.0 Points d'information

7.1 *Fondation Sir-Wilfrid-Laurier*

La commissaire Ailsa Pehi fait une mise à jour des activités de la Fondation en commentant les points suivants :

- La Fondation comprend un groupe de personnes très dévouées et toujours à la recherche de meilleures façons de faire et d'amasser des fonds.
- Offrant 16 prestations d'élèves très talentueux, le Gala Laurier/les Étoiles Laurier s'est avéré une réussite. Un tel événement n'aura pas pu être possible sans le soutien du commissaire Paolo Galati et du Service des communications.
- Le Gala souper homard s'est également avéré une réussite. La somme approximative de 32 000 \$ a été amassée.
- Depuis 2005, la Fondation a remis des bourses totalisant 165 000 \$.

Au nom du conseil, la présidente remercie les commissaires Pehi et Galati pour leur travail pour la Fondation. La commission scolaire est très chanceuse de pouvoir compter sur des personnes très dévouées à la cause de l'excellence scolaire.

7.2 *Rapport des commissaires-parents*

Au nom du comité de parents, le commissaire-parent Bob Pellerin remercie toutes les personnes qui ont pris le temps d'assister aux rencontres du comité tout au long de l'année scolaire 2017-2018, car le soutien des membres du conseil et des administrateurs est très important.

Il poursuit en mentionnant que les communications entre les membres s'améliorent continuellement et qu'un plus grand nombre de commentaires ont été reçus cette année comparativement à l'an dernier. Le site Web du comité de parents a été fermé et remplacé par une page Facebook.

Le commissaire-parent Sergio Di Marco remercie les membres du conseil d'avoir pris le temps d'écouter les parents sur des questions diverses, comme la création d'une école à projet particulier demandée par les parents depuis bon nombre d'années.

Le commissaire-parent Stéphane Henley souligne que le comité EHDA a connu une année productive et que celui-ci poursuivra ses efforts pour mieux outiller les parents d'élèves ayant des besoins particuliers.

La présidente informe le conseil que les commissaires-parents terminent tous leur mandat respectif et elle remercie ces derniers pour leur contribution importante et leur dévouement aux causes défendues par la commission scolaire.

7.3 *ACSAQ*

Le rapport de l'ACSAQ a été donné au point 4.1.

8.0 Période de questions

Aucune question n'est posée.

9.0 Correspondance

Il n'y a aucune correspondance.

10.0 Questions diverses

10.1 *Statistiques concernant les inscriptions au cégep*

En réponse aux questions du commissaire Emilio Migliozi au sujet du suivi des élèves poursuivant des études après le niveau secondaire, la présidente apporte les précisions suivantes :

- Il existe plusieurs options offertes aux élèves lorsqu'ils terminent le secondaire. Alors que certains d'entre eux choisissent d'aller au cégep, d'autres se dirigent vers le secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, poursuivent leurs études à l'extérieur de la province ou intègrent le marché du travail.
- Elle n'est pas certaine qu'un suivi soit possible lorsque les élèves quittent l'école secondaire. Toutefois, lorsqu'ils sont sur le point de terminer leurs études secondaires, il serait possible de leur demander de nous dire ce qu'ils projettent de faire après le secondaire.
- Les cégeps ne sont peut-être pas disposés à partager ces renseignements.
- Les enseignants au cégep ne reçoivent aucune donnée sur les élèves en ce qui a trait à leurs résultats scolaires.
- Cette question sera présentée pour discussion à l'une des réunions du comité pédagogique.

La présidente remercie tous les membres pour leur travail et les efforts consacrés au conseil et souhaite un bel été à tous.

11.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 21 h 20

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 26 septembre 2018

Stephanie Krenn, secrétaire générale par intérim

Jennifer Maccarone, présidente